



# Assemblée générale

Distr. générale  
18 février 2015  
Français  
Original: anglais

---

## Conseil des droits de l'homme

### Vingt-huitième session

Point 10 de l'ordre du jour

### Assistance technique et renforcement des capacités

## Rapport de l'Expert indépendant sur le renforcement des capacités et la coopération technique avec la Côte d'Ivoire dans le domaine des droits de l'homme, Mohammed Ayat\*

### Note du Secrétariat

1. Le Conseil des droits de l'homme a décidé, dans sa résolution 26/32, d'établir un nouveau mandat sur le renforcement des capacités et la coopération technique avec la Côte d'Ivoire dans le domaine des droits de l'homme, dans la continuité du mandat précédent, pour une période d'un an renouvelable, allant de la vingt-sixième à la vingt-neuvième session du Conseil. Dans la même résolution, le Conseil a demandé à l'Expert indépendant de lui présenter un rapport à sa vingt-huitième session.

2. En raison du retard pris dans la nomination du titulaire du mandat et, de ce fait, dans la conduite de sa première mission en Côte d'Ivoire, l'Expert indépendant présentera un rapport oral au Conseil à sa vingt-huitième session et lui soumettra un rapport écrit à sa vingt-neuvième session.

---

\* Soumission tardive.

GE.15-02827 (F) 190215 020315



\* 1 5 0 2 8 2 7 \*

Merci de recycler

